

Faut-il jouer profil bas devant les juges ?



Il est probablement temps que nous changions collectivement notre rapport à la justice française.

Actuellement, des résistants à l'islamisation de la France et au remplacement de population sont poursuivis en justice et condamnés. Exactement au même moment, des migrants pillent notre pays avec l'aide d'ONG mondialistes, du gouvernement et donc des services de l'État.

Beaucoup d'entre nous jouent le jeu de la justice. Ceux qui en ont les moyens financiers vont en appel, puis en cassation. C'est vrai qu'il est encore possible d'y être blanchi, parfois. Mais bien souvent nous nous arrêtons dès la première instance, et payons l'amende immédiatement pour bénéficier du geste commercial de l'État (une ristourne dont j'ai oublié le niveau). Et nous vivons avec un casier judiciaire, limité

généralement à quelques mois de prison avec sursis.

Nous n'avons exprimé que des idées, des opinions. Nous ne sommes pas passés à l'acte. Nous n'avons pas "violé de bébé" comme dirait Dieudonné. Et pourtant nous avons un casier judiciaire.

À ce propos, archivez bien les décisions, car à la Libération il faudra que les comptes soient réglés ! Que nous soyons tous complètement blanchis et que les magistrats qui nous ont condamnés soient a minima interdits d'exercer, voire poursuivis pour abus de pouvoir et persécutions (les juristes trouveront les formulations ad hoc).

J'ai entendu certains youtubers conseiller de jouer profil bas devant les juges. Je rappelle que les lois sont votées par ceux qui ont le pouvoir, donc par des mondialistes. Et les lois sont appliquées par les magistrats. Plus conformiste ou/et plus mondialiste qu'un magistrat ?... Mystère. Difficile de dire qui, des journalistes, des merdias ou des magistrats sont les pires.

De plus, la stratégie du paillason ou du bon élève ne fonctionne pas, voir l'affaire Clément Méric. Affaire où les magistrats nous ont appris que les antifas, c'était comme pour les musulmans, nous devions les laisser nous massacrer sans nous défendre, pour ne surtout pas risquer de les faire trébucher, au risque qu'ils ne heurtent un plot de voirie et ne se tuent.

Ce ne sont pas les faits que les magistrats jugent, c'est vous. Et vous êtes un monstre pour eux, car vous refusez que l'étranger vous dépossède de votre pays, que l'étranger vous impose la charia. Vous n'êtes pas mondialiste, vous n'êtes pas dans la haine de l'homme blanc. Bref quelque chose a déraillé dans votre conditionnement social, je suis désolé de vous l'apprendre. Le magistrat vous l'a sûrement dit, ce n'est pas une opinion mais un délit – vous êtes donc un délinquant.

Quoi faire ?

Dans un premier temps, comme en 39-45, ne pas se faire prendre. Au besoin, pour les leaders d'opinion, partir en exil pour être hors de portée de la justice française. Et si vous

êtes pris... au choix, ne rien dire à la Brenton Tarrant, ou parler d'égal à égal, librement, avec les magistrats. De toute façon, ils ont décidé du montant de l'amende et du nombre de mois de prison qu'ils allaient vous coller, avant le procès. Alors vous pouvez venir à l'audience décontracté, mais avec un avocat, pour que les magistrats n'osent pas trop abuser – pourtant, ils abuseront quand même.

Et vous plaidez la cause des Français, en général – cela fait aussi partie de votre rôle de résistant à l'invasion.

Brenton Anders